



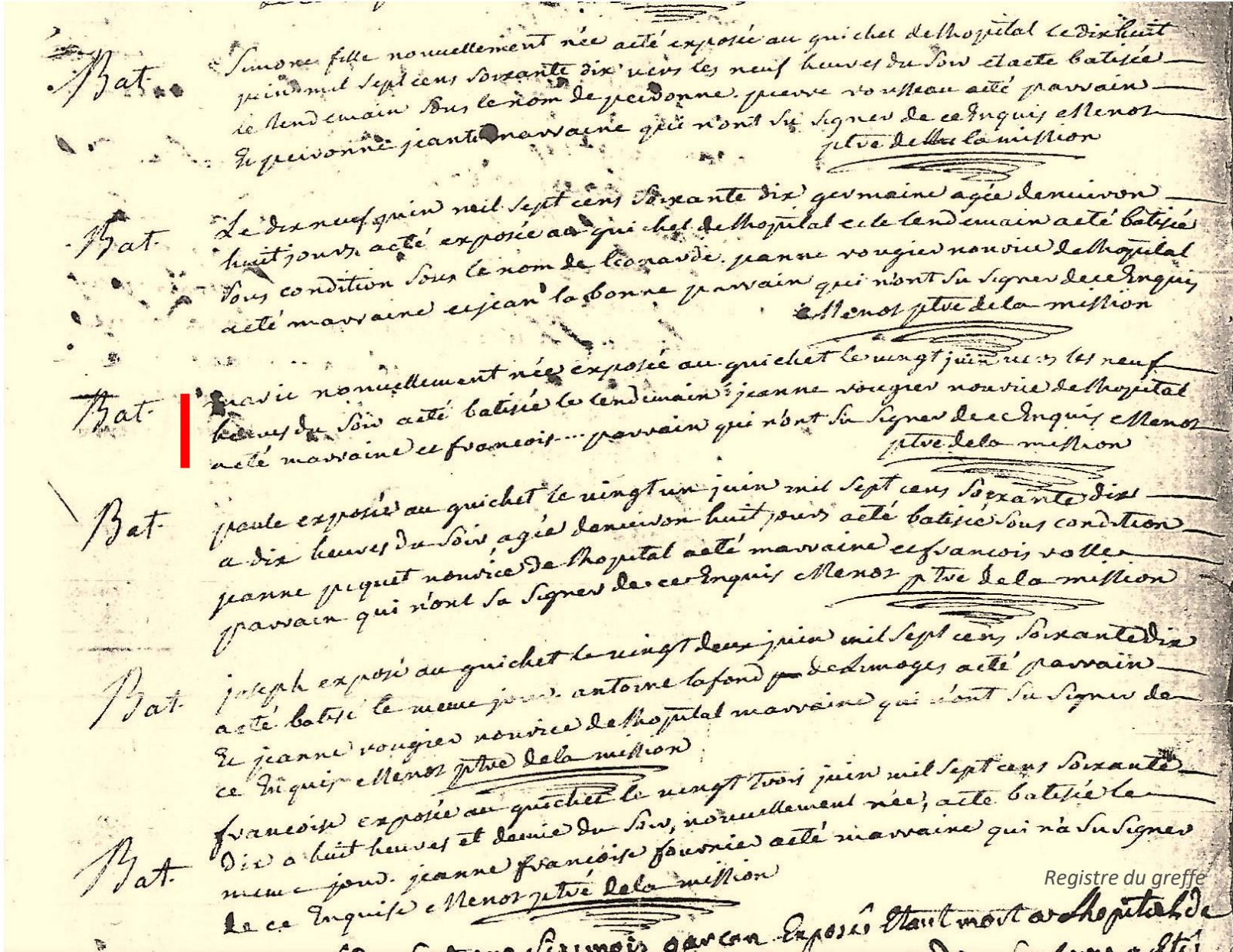
Ancienne chapelle de l'hôpital Saint-Alexis

Marie DEVILLE
enfant exposée

AAAA grand-mère

1770-1834 Limoges

Extrait du registre des baptêmes et sépultures de l'hôpital Saint-Alexis



Du 18 juin au 23 juin 1770 :
6 baptêmes d'enfants exposés

- ✓ Bébés nouveau-nés ou de 8 jours
- ✓ Prénoms de baptêmes donnés :
Peironne, Léonarde, Marie, Paule,
Joseph, Françoise
- ✓ 2 des enfants sont baptisés avec
un prénom autre que celui
qu'avait dû indiquer les parents

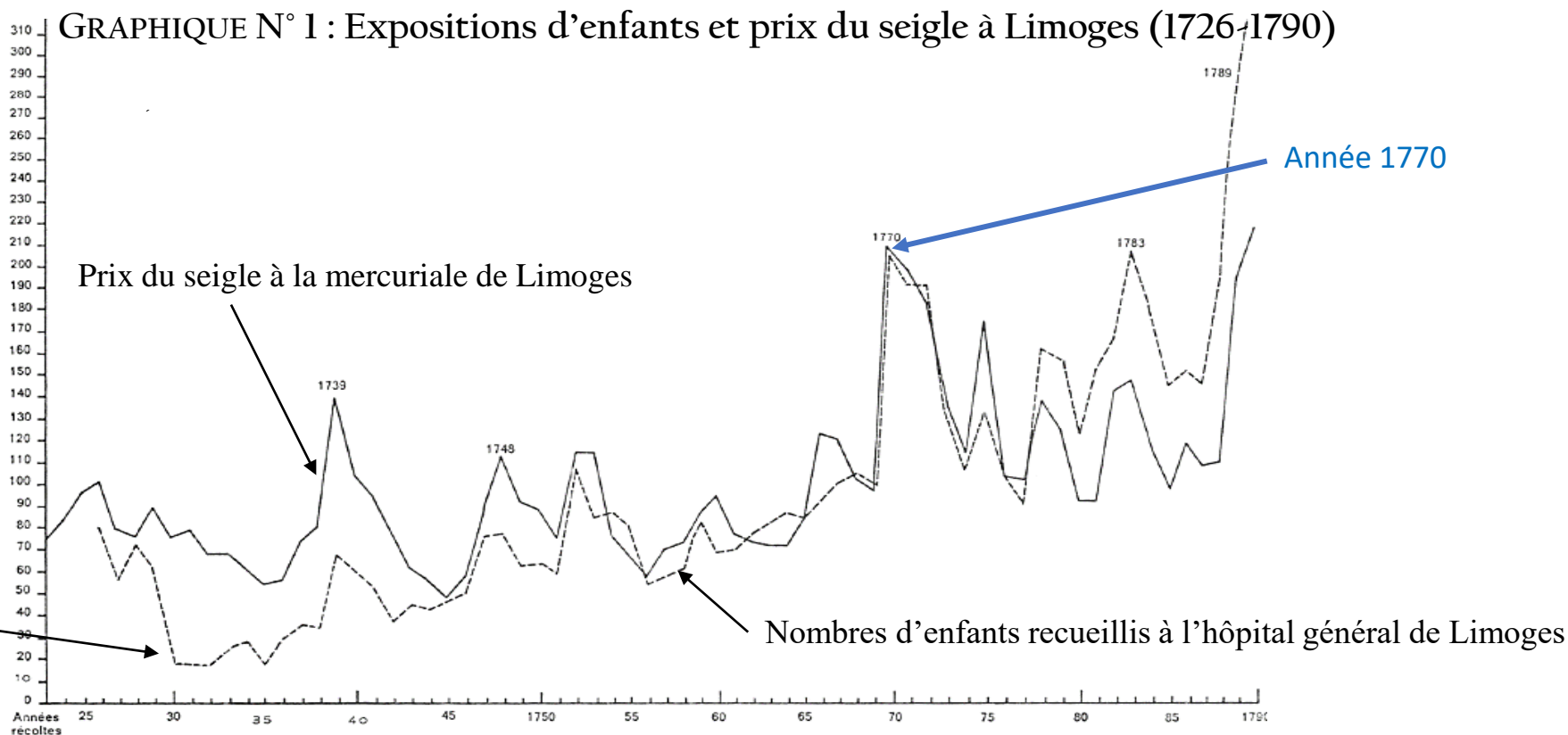
Il y a juste un prénom dans l'acte
sans nom de famille.

Les enfants abandonnés et leurs nourrices à Limoges au XVIIIe siècle

(Article de la revue d'histoire moderne et contemporaine)

- ✓ **17 000 enfants recueillis** à l'hospice de Limoges entre 1726 et 1789, chiffre énorme pour une ville qui avait certainement moins de 25 000 habitants à la fin de la période.
- ✓ La misère est la 1^{ère} cause de l'abandon et ensuite l'illégitimité.
- ✓ Parmi les enfants recueillis, il y a un certain nombre d'enfants assistés, remis par leur famille, orphelins ou admis sur recommandation d'un curé ou sur ordre de l'intendant ou d'un administrateur de l'hôpital.
- ✓ En 1770, l'origine géographique de 293 enfants sur les 999 enfants de l'hospice a été repéré: 46 % de Limoges , 22 % de villes de moins de 35 kms de Limoges par la route.

- ✓ L'année 1770 qui a subi une très sévère crise céréalière est l'année record des abandons avec 553 expositions à l'hôpital.



- ✓ L'âge moyen d'abandon varie aussi avec le prix du seigle et augmente tout le long du siècle : 2,7 mois en 1737 et 11,4 mois en 1770.

- ✓ Les enfants abandonnés jusqu'à 7 ans sont placés le plus vite possible en nourrice de préférence à la campagne.
- ✓ Il y a peu d'enfant à l'hôpital même sauf en période de crise où il manque des nourrices.
- ✓ Avant 7 ans l'enfant fait partie de la catégorie des *bas-âges*
- ✓ De 7 à 12 ans l'enfant passe dans la catégorie des *grands-âges* et revient à l'hospice :
 - un précepteur pour les garçons dont le rôle est plus la surveillance que l'éducation
 - une sœur de la congrégation de Saint Alexis pour les filles
 - plus l'extrême faiblesse du personnel médical.
- ✓ C'est au roi, seigneur de la ville qu'incombe l'entretien des enfants.

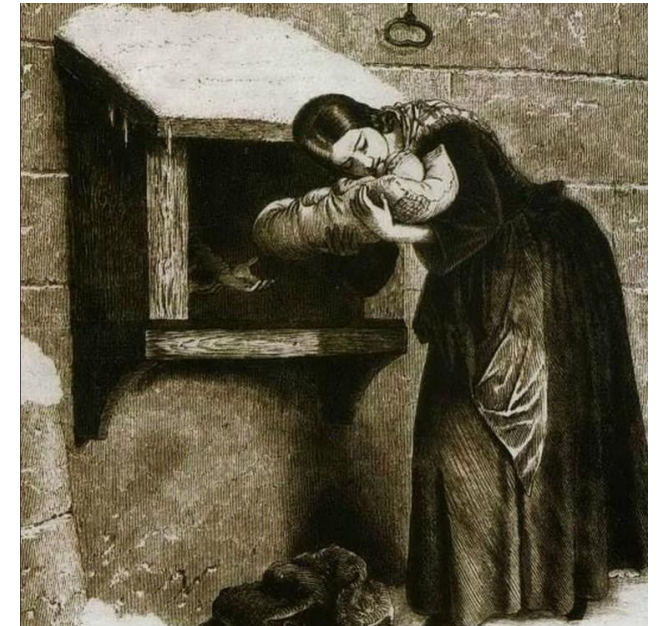
- ✓ Mais constatant qu'il y a une très forte mortalité des enfants de 7 à 12 ans à l'hospice, à partir du milieu de XVIII^e l'enfant de préférence reste à la campagne.

*De 1745 à 1748, 96 enfants de 7 ans reviennent à l'hospice et seulement 16 atteignent les 12 ans - soit **83 %** de décès. (dont **43 %** dans leur 8^{ème} année)*

*Un calcul fait en 1760 montre seulement (!!) **23 %** de décès chez les enfants de 7 à 12 ans laissés aux nourrices.*

- ✓ Les enfants de plus de 12 ans qui restent à l'hospice sont considérés comme des mendiants entretenus à l'hôpital (*et mendient aux portes des églises, processions pour ramener de l'argent à l'hôpital*).

- ✓ Un tour d'abandon est construit dans la deuxième moitié du siècle à but humanitaire pour faciliter le dépôt des enfants à l'hôpital.

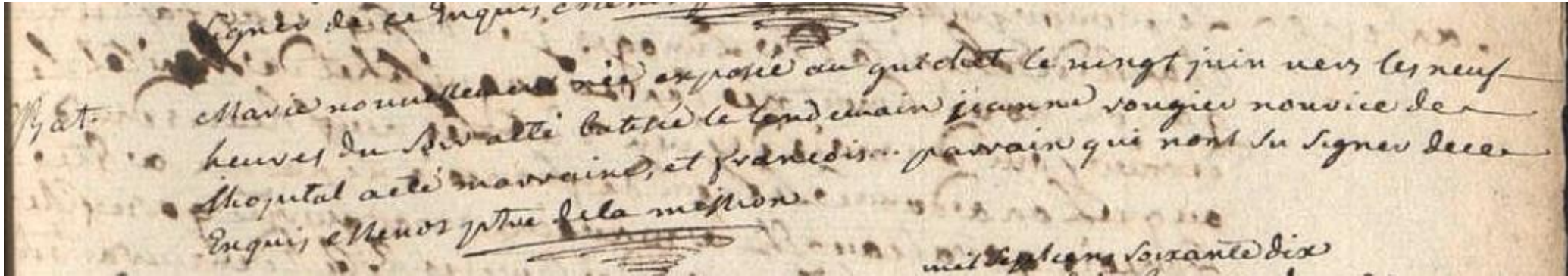


- ✓ Beaucoup de tricherie parmi les nourrices qui se font payer pour élever leur propre enfant :
 - Un enfant non baptisé dans sa paroisse puis exposé à l'hôpital où il est baptisé et ensuite pris en nourrice par sa propre mère
 - La nourrice qui déclare mort son propre enfant alors que c'est celui de l'hôpital qui est décédé
 - Et la fraude aussi qui consiste à réexposer l'enfant qu'elle a reçu de l'hôpital et faire passer le sien pour celui de l'hôpital

- ✓ « Le nourrissage » est une activité familiale :
 - « L'élevage » des enfants (comme l'on disait à l'époque) est souvent une activité quasi collective faite dans le cadre d'une famille élargie.

Acte de naissance de Marie

Registre communal



« Marie nouvellement née exposée au guichet le vingt juin vers les neuf heures du soir a été baptisé le lendemain, Jeanne Rougier nourrice de l'hôpital a été marraine et François ... parrain qui n'ont su signer de ce Enquis. Menot prêtre de la mission. »



Sœur de Saint-Alexis de Limoges,
en habit de cérémonie.



Sœur de Saint-Alexis de Limoges,
au chœur.

Sœurs hospitalières de
Saint-Alexis de Limoges

Sommes perçues par la nourrice de Marie

Marie est mise en nourrice 10 jours plus tard à Saint-Jean-Ligoure.

(25 km au sud de Limoges)

« Du 21 juin 1770 a été exposée à la porte de l'hôpital une fille nouvellement née suivant le procès-verbal, appelée Marie et donnée en nourrice à Marie Desmaisons femme de Jean Gibaud du village de Joniat présente paroisse le 30 du dit. »

Les nourrices perçoivent 2 livres par mois plus une gratification soit 7 livres 10 sols par trimestre.

Le paiement est par trimestre échu.

(ce qui représente environ 20 % de revenu en plus)

Elles touchent en plus, tous les ans, une robe, une chemise et un bonnet pour l'enfant.

S^t Jean Ligoure

DM 21 juin 1770 la lle Hyacinthe ala porte de l'hôpital orme fille nouvellement née suivant le procès verbal appelle Marie & donnée en nourrice a Marie Desmaisons femme de Jean Gibaud du village de Joniat présente paroisse le 30 du dit.

Date	Année	Paiement	Trimestre	Montant
Le 1 ^{er} fev	1770	payé	jusqu'au 30 fev	6
Le 6 ^{es} janvier	1771	payé	jusqu'au 30 Mars	6
Le 6 ^{es} avril	1771	payé	jusqu'au 30 Mars	6
Le 6 ^{es} juillet	1771	payé	jusqu'au 30 juin	6
Le 6 ^{es} fev	1772	payé	jusqu'au 30 fev	6
Le 6 ^{es} janv	1772	payé	jusqu'au 30 fev	6
Le 6 ^{es} avril	1772	payé	jusqu'au 30 Mars	6
Le 6 ^{es} juillet	1772	payé	jusqu'au 30 juin	6
Le 1 ^{er} fev	1772	payé	jusqu'au 30 fev	6
Le 3 ^{es} janv	1773	payé	jusqu'au 30 Mars	6
Le 4 ^{es} avril	1773	payé	jusqu'au 30 Mars	6
Le 4 ^{es} juillet	1773	payé	jusqu'au 30 juin	6
Le 1 ^{er} fev	1773	payé	jusqu'au 30 fev	6
Le 2 ^{es} janv	1774	payé	jusqu'au 30 Mars	6
Le 2 ^{es} avril	1774	payé	jusqu'au 30 Mars	6
Le 2 ^{es} juillet	1774	payé	jusqu'au 30 juin	6

	Le 4 juillet 1775	payé jusqu'au	30 Mars	10
	Le 1 ^{er} fev	payé jusqu'au	30 juin	10
	Le 2 ^e Janv	payé jusqu'au	30 fev	6
	Le 2 avril	payé jusqu'au	30 Mars	10
Mrs	Le 2 juillet 1776	payé jusqu'au	30 juin	10
	Le 2 fev	payé jusqu'au	30 Mars	10
	Le 1 ^{er} janvier 1775	payé jusqu'au	30 fev	10
	Le 1 ^{er} avril 1775	payé jusqu'au	30 Mars	10
Mrs	Le 1 ^{er} juillet 1775	payé jusqu'au	30 juin	10
	Le 1 ^{er} fev	payé jusqu'au	30 Mars	10
	Le 1 ^{er} janvier 1776	payé jusqu'au	30 fev	10
	Le 1 ^{er} avril 1776	payé jusqu'au	30 Mars	10
Mrs	Le 1 ^{er} juillet 1776	payé jusqu'au	30 juin	10
	Le 1 ^{er} fev	payé jusqu'au	30 Mars	10
	Le 1 ^{er} janvier 1777	payé jusqu'au	30 fev	10
	Le 1 ^{er} avril 1777	payé jusqu'au	30 Mars	10
	Le 1 ^{er} Juillet 1777	payé jusqu'au	30 Juin	10

Compté au juillet 1777

Le 1^{er} Juillet 1777 La susdite fille a été laissée aux grands-âges aux susdits »

Marie va rester chez ses parents nourriciers.

« Le 1^{er} juillet 1777 la susdite fille a été laissée aux grands-âges aux susdits »



Mariage de Marie DEVILLE le 27 pluviöse an IX au Vigen

Mairie du Vigen arrondissement communal de ^{le Vigen} ~~de~~
du vingt septième jour du mois de pluviöse l'an neuf de
la République Française, Acte de mariage de amiel Conche-
age de dix sept ans. Né au village de pommarat Commune
de Saint Maurice. Les époux, le dix neuvième jour du
mois de Mars l'an mil sept cent quatre vingt quatre profession
de Cultivateur, demeurant au village de menieras Commune du
Vigen fils de Mathurin Concher, demeurant au dit menieras
Même Commune, et de Leonard Bonnaud ses père et mère
vivans; et de Marie Deville, fille de père et mère inconnus
le vingt un juin mil sept cent soixante dix à l'Époux, a de-
poué de l'hospice une fille nouvellement née. Suivant le
procès verbal appelé Marie, la tontue du dit de l'Épouse
fille fut donnée en nourrice à Marie de naissance Jeanne de
Jean Gibaud du village de Juniat Commune de Saint Jean
Lignère, Suivant le Certificat des Citoyens délégués et
personnel, Membres de la Commission de l'hospice civil de
la Commune de Limoges, datés du dix Neuf pluviöse an Neuf
visés par le Citoyen petit Maire; la susdite fille âgée de
trente ans huit mois, demeurant servante au village de Juniat

présente Commune. Les actes préliminaires sont tenus des
registres des publications de mariage faites à la Commune
du Vigen, et affichés aux termes de la loi, et des actes de
Naissances des Epoux, de tout en forme; de tous lesquels actes
il a été donné lecture par moi, officier public, aux termes de la
loi; Lesdits Epoux présents ont déclaré vouloir se marier; d'un
Marie Deville, l'autre amiel Concher, en présence de Mathurin
Concher, demeurant au dit Menieras, profession de Cultivateur âgé
de trente sept ans père du futur, de Pierre Bonnaud demeurant
aussy à Menieras, profession de Cultivateur, âgé de trente six ans
oncle du futur; de Jean Gibaud père nourricier de la future
demeurant au village de Juniat Commune de Saint Jean Lignère
profession de Cultivateur âgé de cinquante sept ans; et de Jean
Guitard, amy de la future, demeurant au village de Guillet Commune
de Saint Maurice. Lesdits époux profession de Cultivateur âgé de
cinquante six ans, après quoi moi Martial Chevreux adjoint
de Mairie de la Commune du Vigen faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la
loi lesdits Epoux sont unis en mariage, et ont lesdits
Epoux et tuteurs de père et la mère du futur ont déclaré
Ne savoir. Signer
Martial ad.

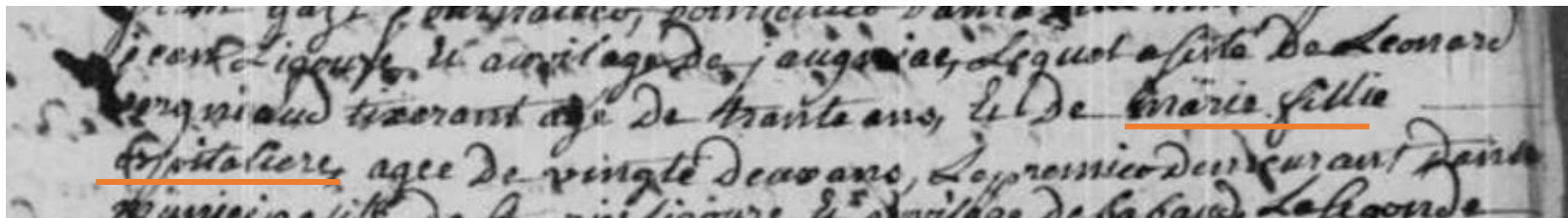
« Mairie du Vigen ...

le 27 jour du mois de pluviôse l'an neuf de la république française, acte de mariage de **Annet Concher** ...

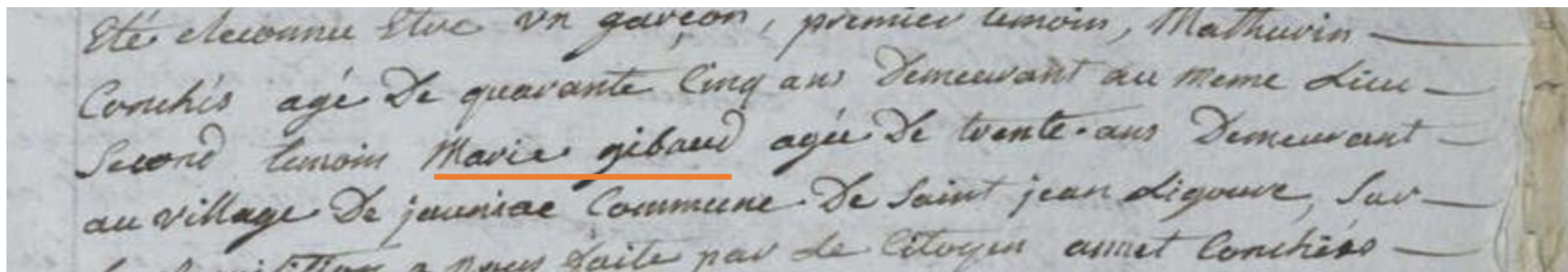
... et de **Marie Deville** fille de père et mère inconnus, le 21 juin 1770 a été exposée à la porte de l'hospice une fille nouvellement née suivant le procès-verbal appelée Marie, le 30 du dit la susdite fille fut donnée en nourrice à Marie Desmaisons femme de Jean Gibaud du village de Juniat commune de St-Jean-Ligoure, suivant le certificat des citoyens Recoquillé et Peconnet membres de la commission de l'hospice civil de la commune de Limoges, daté du 19 pluviôse an 9, visés par le citoyen Petit Maire, la susdite fille âgée de 30 ans 8 mois, servante au village de Puipot présente commune ...

... en présence ... de **Jean Gibaud** père nourricier de la future demeurant au village de Puinat commune de St-Jean-Ligoure profession de cultivateur âgé de 57 ans ... »

Des liens sont restés entre Marie et sa famille nourricière



Marie est à ce moment servante à St Maurice-les-Brousses, elle est appelée **filie hospitalière** et est témoin à la naissance le 18 vendémiaire an III à Saint-Jean-Ligoure de Léonard Grazi fils de Marie Gibaud fille de ses parents nourriciers.



Naissance le 24 floréal an X au Vigen de Mathurin Concher fils de Annet et Marie Deville avec Marie Gibaud fille de ses parents nourriciers comme témoin.

Les témoins des actes précédents doivent être les parrains-marraines des enfants

Pouquoi ?

Dans le limousin il y a des coutumes strictes pour le choix des prénoms et des parrains-marraines .

- ✓ L'enfant a le prénom du parrain ou de la marraine
- ✓ Les parrains-marraines sont choisis dans l'ordre suivant :
 - Les grands-parents s'ils sont vivants
 - Les oncles et tantes
 - Les grand frères et grandes sœurs
 - Et si possible l'un du côté paternel et l'autre côté maternel
- ✓ Les actes précédents plus l'acte de naissance du 1^{er} enfant de Marie Gibaud respectent ces principes
- ✓ Ces 3 actes de naissance de l'état civil sont construis de la même façon : le père déclare la naissance en présence de 2 témoins un homme et une femme.
 - Les 3 enfants ont le prénom d'un des 2 témoins
 - Le 1^{er} enfant de Marie Gibaud a comme témoins le grand-père maternel et la grand-mère paternelle
 - et son 2^{ème} enfant un oncle paternel par alliance et Marie fille hospitalière (qui est là comme tante, la nourrice est décédée depuis plusieurs années)
 - Le 1^{er} enfant de Marie Deville a comme témoins son grand-père paternel et Marie Gibaud (aucune famille coté maternel donc Marie Gibaud fait là office de tante)

Marie DEVILLE

an III servante à *St Maurice-les-Brousses au village Guillat*

an IX servante à *Le Vigen au village Puypot*

Marie DEVILLE ° 21 juin 1770 *Limoges* + 11 juillet 1834 *Limoges (Hospice)*

x 27 pluviôse an IX *Le Vigen* Annet CONCHER (colon, laboureur, journalier)

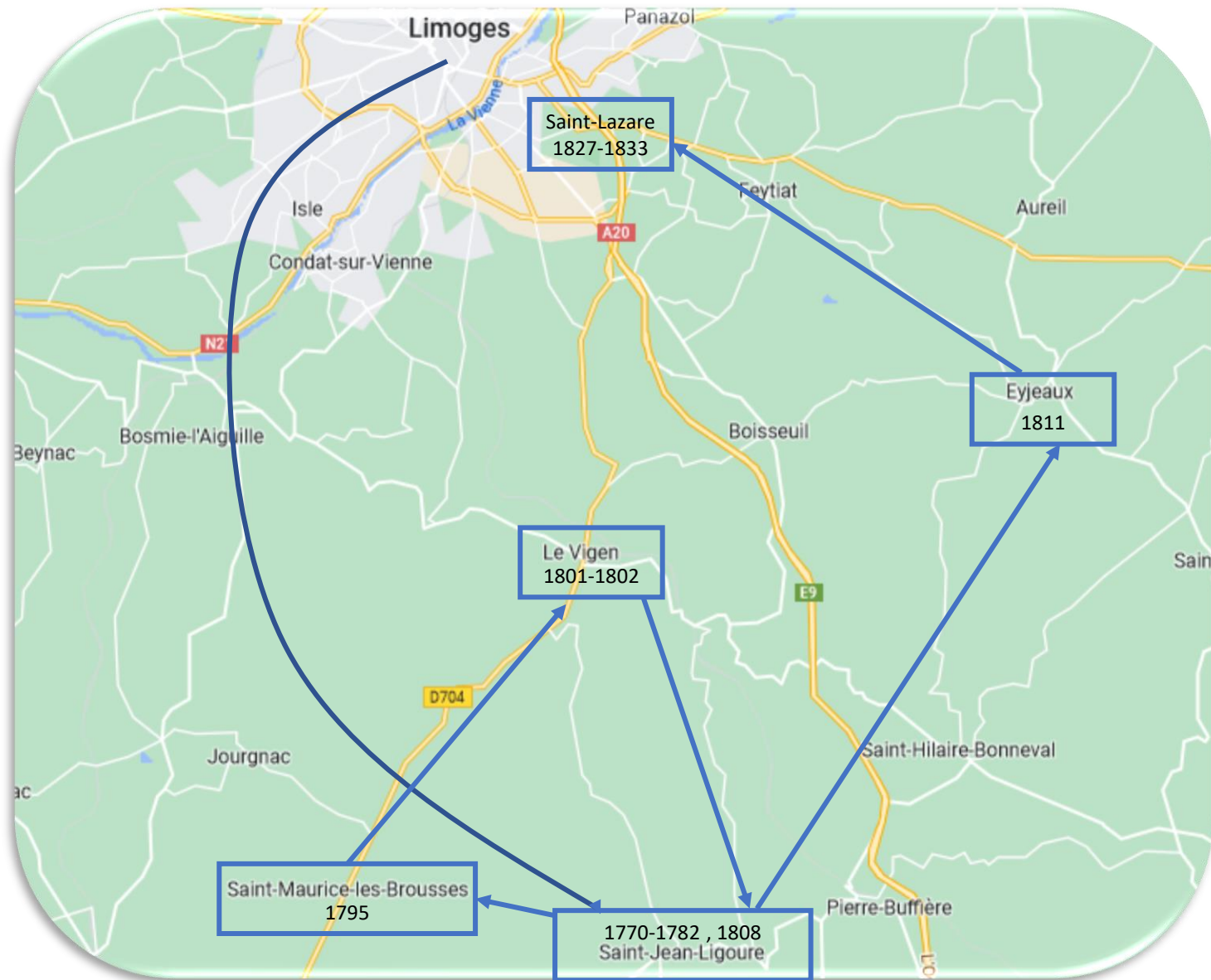
- Mathurin ° 24 floréal an X *Le Vigen (village La Chapelle)*

- Magdeleine ° 12 avril 1808 *St Jean-Ligoure (village La Cote)*

- Marie ° 22 mars 1811 *Eyjeaux (village Poulenat)*

Habite 1827-1833 village Saint-Lazare de Limoges

(Mariage d'enfant et décès d'Annet CONCHER)



Famille nourricière de Marie DEVILLE

St Jean Ligoure :

Jean GIBAUD x1 03.02.1768 Marie DESMAISONS (+ 07.02.1787 45 ans)
x2 27.11.1788 Marie CELERIER (mère de son gendre Jean GRAZI)

Simon °23.02.1769 +15.03.1769

Marie °11.12.1771 + 06.08.1822 x 01.02.1785 Jean GRAZI

Léonarde °11.02.1776

Marie °28.02.1777 x 2 mess an V *Janailhac* Jean SAZERAT

St Jean Ligoure :

Jean GIBAUD x 03.02.1768 Marie DESMAISONS (+ 07.02.1787 45 ans)

Simon °23.02.1769 +15.03.1769

Marie °21.06.1770 *Limoges*

Marie °11.12.1771 +06.08.1822 x 01.02.1785 Jean GRAZI

Léonarde °11.02.1776

Marie °28.02.1777 x 2 mess an V *Janailhac* Jean SAZERAT

→ Pourquoi Marie Desmaisons a pris un enfant en nourrice le 30.06.1770 ?

St Jean Ligoure :

Jean GIBAUD x 03.02.1768 Marie DESMAISONS (+ 07.02.1787 45 ans)

Simon °23.02.1769 +15.03.1769

Marie °21.06.1770 *Limoges*

Marie °11.12.1771 +06.08.1822 x 01.02.1785 Jean GRAZI

Léonarde °11.02.1776

Marie °28.02.1777 x 2 mess an V *Janailhac* Jean SAZERAT

→ Pourquoi Marie Desmaisons a pris un enfant en nourrice le 30.06.1770 ?

→ *Enfant mort-né sans baptême, tricherie ou « nourrissage » familiale ?*

Peyronnet Jean-Claude.

Les enfants abandonnés et leurs nourrices à Limoges au XVIIIe siècle.

In: Revue d'histoire moderne et contemporaine, tome 23 N°3, Juillet-septembre 1976.

Recherches d'histoire régionale. pp. 418-441;

https://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1976_num_23_3_2431